

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Février 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le 2 Février 2022 à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué le 27 janvier 2022, par Monsieur le Maire, s'est réuni en visioconférence via l'application ZOOM, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOËL, Délia TOUMI, Zineb ZOUAOUI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Maria-Blanca FERNANDEZ, Chaouki ABSSI, Ibrahima N'DIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Maxime CAZAUX, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

ETAIENT REPRESENTES

Philippe CLOCHETTE représenté par Isabelle MASSARD, Nadia MOUADDINE représentée par Ibrahima N'DIAYE, Sonia BLANC représentée par Véronique DESMETTRE, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Gwenola HAUG représentée par Laurent NOËL, Fabienne MOREAU représentée par Eloi SIMON, Elsa FAUCILLON représentée par Zineb ZOUAOUI, Ahcen MEHARGA représenté par Karine CHALAH.

ABSENTE EXCUSEE

Aurélie REMACLE.

La séance ayant été déclarée ouverte, Khalid DAMOUN, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

I) – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

II) - POINTS D'INFORMATION

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

IV) - VOEUX

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

I) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Décembre 2021.

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2021.

II) - POINTS D'INFORMATION

* Bilan réussite éducative

* Présentation du super entrepôt du Port de Gennevilliers

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration, Solidarité, Action Sociale, Handicapés, Santé, Retraités.

Vote du budget Primitif 2022 de la commune

Présentation et vote du budget primitif de la ville pour l'exercice 2022

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 35 ; Contre : 3 Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO ; Abs. : 4 Philippe HALLAIS, Karine CHALAH, AHCEN MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Laetitia GHIRARDI

Vote du Budget Primitif 2022 de la restauration du personnel des administrations publiques

Présentation et vote du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'année 2022

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Vote du Budget Primitif 2022 du cinéma Jean Vigo

Présentation et vote du budget primitif du cinéma Jean Vigo pour l'exercice 2022

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour l'exercice 2022

Au titre de l'année 2022, il est attribué des subventions de fonctionnement à diverses associations

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 23 ; NPPV : 19 Véronique DESMETTRE, Maria-Blanca FERNANDEZ, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON (représentée par Zineb ZOUAOUI), Gwenola HAUG (représenté par Laurent NOËL), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Sofia MANSERI, Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELEE, Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), M'Hamed BINAKDANE, Mohamed GRICHI, Chaouki ABSSI, Grégory BOULORD, Mohamed DDANI, Khalid DAMOUN, Ibrahima N'DIAYE, Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH)

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'exercice 2022

Au titre de l'année 2022, il est attribué des subventions de fonctionnement à diverses associations sportives.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 Délia TOUMI, Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI

Attribution de subventions de fonctionnement aux syndicats pour l'exercice 2022

Au titre de l'année 2022, il est attribué des subventions aux syndicats

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 41 ; Contre : 1 Philippe HALLAIS

Garantie des engagements auprès de l'Agence France Locale à la hauteur de l'encours de dette de la Commune de Gennevilliers

L'objet de la présente délibération est de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans certaines conditions et limites, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution pour l'exercice 2022 de subventions au Comité des Œuvres Sociales, au SCOOP, Centre Dramatique National ainsi qu'aux Etablissements Publics, à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale -Mise à disposition de personnel à diverses associations

Au titre de l'année 2022, il est attribué des subventions de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales, au SCOOP Centre Dramatique National ainsi qu'à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale - Mise à disposition de personnel à diverses associations

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 32 ; NPPV : 10 Véronique DESMETTRE, Maria-Blanca FERNANDEZ, Gwenola HAUG (représentée par Laurent NOËL), Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELEE, Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Mohamed DDANI, Roger DUGUE, Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Ibrahima N'DIAYE

Autorisation de signature de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PayFiP

Les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux. Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche,..). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement. Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un outil d'observatoire fiscal par l'EPT Boucle Nord de Seine

L'EPT Boucle Nord de Seine s'est doté d'un progiciel d'observatoire fiscal dénommé « L'ATELIER FISCAL ». Dans une logique de mutualisation des frais de gestion, la ville disposant par ailleurs de son propre outil, l'EPT se propose de délivrer aux communes intéressées un accès à « L'ATELIER FISCAL » afin de suivre et analyser leur propre fiscalité.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Modification de la désignation des membres des commissions permanentes du Conseil Municipal

Suite à la démission de Mesdames ABADIE, FIQUET et SAIHI et Monsieur NKONDA et conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'actualiser la liste des membres siégeant dans les commissions permanentes du conseil municipal.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

1) Commission Finances / Budget / Administration Générale / Personnel Communal / Informatique / Communication / Relations Publiques / Restauration/ Solidarité/ Action Sociale/ Handicapés/ Retraités/ Santé

Liste Les Genevillois : Monsieur Brice NKONDA remplacé par Madame Laetitia GHIRARDI Liste Ensemble pour Genevilliers : Madame Claire FIQUET remplacée par Monsieur Ibrahima DIALLO

2) Commission Urbanisme / Travaux / Aménagement / Action foncière / Logement et Population / Développement Economique / Environnement / Développement durable / Circulation / Transport / Voirie / Hygiène - Sécurité

Liste Union des Genevillois : Madame Lucile ABADIE est remplacée par Madame Elsa FAUCILLON

3) Commission Enseignement / Education / Culture / Sports / Formation Professionnelle / Intendance scolaire / Fêtes et Cérémonies / Vie Associative / Jumelages / Enfance / Jeunesse / Pré-ados / Sports / Séjours / Loisirs Familiaux / Crèches / Petite enfance / Prévention sécurité / vie associative

Liste Ensemble pour Genevilliers : Madame Fatiha SAIHI est remplacée par Madame Christelle NEDELEC

Désignation d'un délégué par le Conseil Municipal à l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative (O.T.S.I.)

La démission de Madame SAIHI donne lieu à la désignation d'un délégué remplaçant au sein du Conseil d'Administration de l'association "Office de Tourisme Syndicat d'Initiative" (O.T.S.I.).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Madame Christelle NEDELEC est désignée déléguée représentante de la commune au sein de l'Office de Tourisme Syndicat d'Initiative à la place de Madame Fatiha SAIHI.

Désignation de deux membres à l'Observatoire locale des discriminations

Suite à la démission de Mesdames Jacqueline MARICHEZ CLERO et Fatiha SAIHI, il y a lieu de désigner deux membres remplaçant à l'Observatoire local des discriminations.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Madame Christelle NEDELEC est désignée à la place de Madame SAIHI.

Monsieur Philippe HALLAIS est désigné à la place de Madame MARICHEZ CLERO

Désignation d'un membre titulaire à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Suite à la démission de Madame FIQUET, il y a lieu de désigner un membre titulaire remplaçant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Monsieur Ibrahima DIALLO est désigné membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux à la place de Madame Claire FIQUET

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles

Suite à la démission de Madame SAIHI, il y a lieu de désigner un membre du Conseil Municipal au CA de la Caisse des Ecoles.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Madame Christelle NEDELEC est désignée, à la place de Madame Fatiha SAIHI, déléguée du Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles :

Désignation de deux membres au Comité directeur de l'association Gennevilliers Insertion

Suite à la démission de Madame FIQUET et Monsieur NKONDA, il y a lieu de désigner deux remplaçants délégués au Comité Directeur de l'association Gennevilliers Insertion chargée de mettre en œuvre le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Monsieur Ibrahima DIALLO est désigné représentant de la commune à la place de Madame Claire FIQUET

Madame Laetitia GHIRARDI est désignée représentante de la commune à la place de Monsieur Brice NKONDA

Modification de la liste des membres de la commission d'appel d'offres

Suite à la démission d'office de Monsieur NKONDA, il y a lieu de nommer Monsieur MEHARGA membre titulaire de la CAO. Il n'y a pas lieu de pourvoir le poste de suppléant devenu vacant.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Modification des élus siégeant à la commission de dérogations scolaires

Suite à la démission d'office de Monsieur NKONDA, il y a lieu de modifier la délibération E3 du 27 mai 2020 afin de désigner un membre à la commission de dérogations scolaires.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Madame Laetitia GHIRARDI est désignée en remplacement de Monsieur Brice NKONDA, membre siégeant à la commission.

Régie de quartier du Luth : Désignation d'un délégué

La démission d'office de Monsieur NKONDA donne lieu à la désignation d'un délégué au sein de l'association "Régie de quartier du Luth".

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Madame Karine CHALLAH est désignée, en remplacement de Monsieur Brice NKONDA, comme délégué représentant la commune de Gennevilliers au sein de l'Association « Régie de quartier du Luth ».

Désignation d'un conseiller municipal à la Commission Consultative sur l'Energie (CCE) de la Métropole du Grand Paris

Il s'agit de désigner un représentant à la Commission Consultative sur l'Energie de la Métropole du Grand Paris. La CCE est l'instance de suivi du Schéma Directeur Energétique Métropolitain (SDEM), en cours d'élaboration et concertation avec les autorités compétentes intéressées.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Madame Isabelle MASSARD est désignée pour représenter la ville de Gennevilliers au sein de la Commission Consultative sur l'Energie (CCE) de la Métropole du Grand Paris.

Avis de la ville de Gennevilliers dans le cadre de l'enquête publique de révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle

La ville Gennevilliers souhaite apporter une contribution volontaire durant la phase d'élaboration du nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy-CDG (PPBE) de l'aéroport Roissy pour que les enjeux de santé publique et de protection de l'environnement soient pris en compte au mieux des intérêts des Gennevillois et de la préservation de leur cadre de vie. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir : demander l'inscription de mesures, dans le 2022-2026, permettant de protéger les populations survolées et de réduire les nuisances engendrées, notamment : le plafonnement du trafic à 500 000 mouvements annuels ; l'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h ; l'utilisation de nouvelles valeurs limites de Lden45 et Lnight40, recommandées par l'OMS, pour la réalisation des différents documents (CSB, Plan de gêne sonore, Plan d'Exposition au bruit).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Création et suppression de cinq postes au grade attaché territorial au titre de la promotion interne 2021

Dans le cadre de l'établissement des listes d'aptitude de promotion interne établies par le Centre Interdépartemental de Gestion, il appartient au Conseil municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits sur les listes d'aptitude au titre de la promotion interne au choix au grade d'attaché territorial pour l'année 2021.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Modification du reclassement indiciaire du Médecin Directeur des services de santé de la Direction Municipale de la Santé et de la Prévention

Il convient à l'assemblée délibérante de modifier le reclassement indiciaire servant au calcul du forfait de rémunération du médecin directeur de la de la santé. Ainsi, en cohérence avec celui des médecins de santé publique de l'État, le reclassement évolue dans la grille indiciaire de l'échelle C2 à l'échelle D3.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation de 99 postes d'agents techniques en poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) - Direction de l'Enseignement et des Services Scolaires - SERA

La volonté de déployer le cadre d'emploi des ATSEM dans les écoles de la ville constitue un axe prioritaire du projet de mandat 2020-2026. La ville de Gennevilliers comprend 14 écoles maternelles, accueillant 2 520 élèves âgés de 2 à 5 ans dans 119 classes à la rentrée 2021. Afin de mettre en place le cadre d'emploi des ATSEM il est proposé de transformer 99 postes d'agents techniques dans les écoles.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation d'un poste d'assistante maternelle en un poste d'auxiliaire de puériculture, grade d'auxiliaire de puériculture– Crèche Berlioz - Direction de la Petite Enfance

Il est proposé de transformer un des 19 postes d'assistantes maternelles en poste d'auxiliaire de puériculture afin de permettre de continuer à accueillir les enfants de manière qualitative.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation d'un poste de responsable du service prévention/coordination atelier santé ville-contrat local de santé, sur le grade de catégorie B (rédacteur) en un poste en catégorie A cadre de santé 2ème classe et attaché territorial - Direction Municipale de la Santé et de la Prévention.

Les missions de ce poste s'inscrivent dans un cadre d'emploi de catégorie A : Pilotage de projet, définition de diagnostic et mise en œuvre d'actions santé ville, projet à l'échelle de la collectivité en matière de prévention et droit d'accès à la santé. Il est donc proposé de transformer le cadre d'emploi du poste de responsable du service prévention/coordination atelier santé ville-contrat local de santé, en le faisant évoluer de catégorie B en catégorie en A sur un grade d'attaché territorial ou cadre de santé 2ème classe.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) en un poste en catégorie A, attaché territorial – Service Surveillance Stationnement Environnement (3 S E) - Direction de la Réglementation Urbaine (DRU)

L'évolution organisationnelle du Service Surveillance Stationnement Environnement (3 S E), consiste à distinguer, sous l'autorité du Chef de service, une Police Municipale sous l'autorité du Chef de police, et deux équipes d'agents de surveillance de la voie publique encadrées chacune par un Chef d'équipe. Pour ce faire, il convient de transformer un poste agent de surveillance de la voie publique en poste de Responsable de service sur un grade de catégorie A, Attaché territorial. Le Responsable du Service de la Surveillance du Stationnement et de l'Environnement, rattaché directement à la Directrice de la Direction de la Réglementation Urbaine. Il s'agira pour le responsable de service de veiller à garantir une présence active sur le terrain des agents en charge de l'application de la politique de stationnement et de lutte contre les dépôts de déchets et la lutte contre la mécanique sauvage. Il veillera en particulier à maintenir la cohésion de groupe, notamment par la mise en œuvre d'échanges et de réunions de service périodiques.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Désignation de deux conseillers municipaux à l'association Biodivert'Cités des Agnettes

Il s'agit de désigner deux conseillers municipaux à l'association Biodivert'Cités des Agnettes conformément aux statuts de l'association.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Chats de Genevilliers sans Toit

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € à l'association "Les Chats de Genevilliers Sans Toit"

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention d'objectifs entre la ville de Genevilliers et l'Association Démocratie Ouverte.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs octroyant une subvention de 27 500 € à l'Association Démocratie Ouverte dans le cadre de la co-construction d'un Indice de qualité Démocratique.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°1 2022 à la convention d'objectifs entre la ville de Genevilliers et l'association ACSEG-ARCCAG

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de l'ACSEG-ARCCAG spécifiant le montant de la subvention de fonctionnement 2022

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 4 Mariama GASSAMA, Maria-Blanca FERNANDEZ, Elsa FAUCILLON (représentée par Zineb ZOUAOU), M'Hamed BINAHDANE

Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Union Locale de la Confédération Générale du Travail (UL CGT) de Gennevilliers et Villeneuve La Garenne

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à autoriser le renouvellement et signer la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l' Union Locale de la Confédération Générale du Travail (UL CGT) de Gennevilliers et Villeneuve La Garenne à compter de janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 38 ; Contre : 1 Philippe HALLAIS; Abs. : 3 Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Laetitia GHIRARDI

Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention relative au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui fixe les modalités de fonctionnement de la MJD/ Point Justice de Gennevilliers.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Adhésion à l'association Île d'Enfance et autorisation à payer la cotisation annuelle

Île d'Enfance est une association promouvant la sensibilisation artistique, la création et la diffusion des arts vivants à destination de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse en région Île-de-France. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à cette association pour un montant annuel de 300 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention à destination du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) en coopération avec l'association Al-Bustan et en direction de la population de Jérusalem-Est

Dans le cadre de l'action concertée des villes membres du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) en coopération avec l'association Al-Bustan et en direction de la population palestinienne de Jérusalem-Est, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 5 000€ au RCDP.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; NPPV : 2 Patrice LECLERC, Céline LANOISELEE

Autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Insertion

La ville entend poursuivre son effort en faveur des publics en difficultés et en particulier auprès des demandeurs d'emploi de longue durée résidant à Gennevilliers. L'association Gennevilliers Insertion a pour but l'animation, la

gestion et la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi qui vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, à développer des solutions locales complémentaires au droit commun par une ingénierie d'insertion articulée aux besoins de compétences repéré dans les entreprises. L'association porte également l'activité de l'Espace Conseil, structure d'aide et d'accompagnement à la recherche d'emploi pour tout public. Le PLIE déployé dans le cadre de la programmation 2021-2027 du Fonds Social Européen, s'adresse en priorité aux personnes durablement exclues du marché du travail.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 Gwenola HAUG (représentée par Laurent NOËL), Chaouki ABSSI, Grégory BOULORD

Autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Mission Locale

La ville entend poursuivre son effort en faveur des publics en difficulté et en particulier auprès des jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans résident à Gennevilliers afin de favoriser leur insertion professionnelle et sociale. La Mission locale est chargée du repérage, de l'accueil, de l'information, de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation en vue de faciliter leur retour à l'emploi, sur le territoire de Gennevilliers. A cet effet, l'Association contribue à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à leur insertion sociale et professionnelle, afin que, dans une approche globale, soit prise en charge la recherche de solutions adaptées en matière de logement, de santé, de loisirs, culture...

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; NPPV : 6 Gwenola HAUG (représentée par Laurent NOËL), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Sofia MANSERI, Chaouki ABSSI, Ibrahima N'DIAYE, Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH

Autorisation de signature de la convention relative à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de Gennevilliers

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention qui a pour objet de formaliser le partenariat entre la commune et l'académie et de définir les responsabilités et rôles dans le cadre du déploiement de l'ENT. Ils sont utilisés au quotidien dans les classes et participent à la mise en place de situations d'apprentissages favorisant l'autonomie et le travail collaboratif des élèves. Ils facilitent aussi la continuité pédagogique entre l'école et la maison, le travail autour de projets pluridisciplinaires et enrichissent les liens avec les familles.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Plein Grès

Il s'agit d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Association « Pleins Grés ». Cette convention permettra également le

versement d'une subvention de fonctionnement, une au titre du contrat de ville et une autre au titre du contrat de développement ville-département. Cette association présente 3 objectifs principaux : accueil d'enfants à partir de 2 mois et demi, aide à la parentalité par l'accueil et l'accompagnement des familles et promotion sociale. L'Association compte 4 structures sur la ville de Gennevilliers ce qui représente 111 places d'accueil au total. En 2020, 285 enfants ont été accueillis.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Club du Luth pour l'année 2022

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncières, Logement et Population, Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation, Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.

Approbation du bilan des cessions et acquisitions réalisées par la Commune au titre de l'exercice 2021

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune. Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. ». Il s'agit donc pour le Conseil Municipal d'approuver les cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Ville de Gennevilliers sur l'année 2021.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Instauration d'une aide à l'achat d'un vélo mécanique

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, la Ville de Gennevilliers souhaite accompagner les Gennevilloises et Gennevillois à utiliser davantage le vélo au quotidien. En 2021, la Ville a ainsi testé un dispositif d'aide à l'achat de vélo mécanique classique neuf (complémentaire des aides mises en place au niveau régional pour les vélos électriques), qui a pu bénéficier à 200 habitant.es. Forte de ce succès, la Ville souhaite reconduire ce dispositif, en l'ouvrant également aux vélos d'occasion. Sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité inscrites dans le cadre de la convention, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie, les Gennevilloises et les Gennevillois pourront ainsi bénéficier d'une aide forfaitaire de 100 € sur présentation d'une facture d'achat. A cet effet, il est prévu d'inscrire chaque année une enveloppe de 30 000€.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Local commercial sis 142 avenue Gabriel Péri - Rétrocession du fonds de commerce au profit de Madame Dounia MEHENNI.

Rétrocession par la ville du fonds de commerce du local commercial sis 142 avenue Gabriel Péri au profit de Madame Dounia MEHENNI, pour l'installation d'un salon de coiffure et d'esthétique mixte.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Société ECOVALORISATION. Enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter au 8 route du Môle Central une plate-forme de production de granulas recyclés - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Dans le cadre de son développement, la Société ECOVALORISATION, dont le siège social est situé au 2 route de la Seine 92230 Gennevilliers, a déposé une demande en vue d'exploiter à Gennevilliers, 8 route du Môle Centrale, une plate-forme de production de granulas recyclés relevant des rubriques 3531 et 2791-1 soumis au régime de l'autorisation, 2515-1-a et 2518-a soumis au régime de l'enregistrement et 2671-2 soumis au régime de la déclaration de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette demande d'autorisation est soumise à une enquête publique ouverte en mairie de Gennevilliers du lundi 14 février au mardi 15 mars 2022. Il appartient au Conseil Municipal de Gennevilliers de donner son avis sur la demande susvisée. Le rapport technique établi par le Service Communal d'Hygiène et de Sécurité conclut à un avis favorable à ce projet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

IV) – VŒUX

Pour que l'éducation nationale redevienne une priorité

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Vœu relatif à la lutte des travailleurs de RSI

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Compte rendu au Conseil municipal des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 2 février 2022 à 22h52.



Patrice Leclerc
Maire